



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du
25 janvier 2016

SOMMAIRE

Services	Documents	Objets
PREFECTURE - DIRECTION INTERMINISTERIELLE D'APPUI	PREF_DIA_BCI_2016_01_11_01	ARRETE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DU VOLET RÉGIONAL DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL
PREFECTURE - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE - BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE	PREF_DSPC_BRG_2016_01_22_141	ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES MEMBRES APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DES JURYS EN CHARGE DE LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES DANS LE SECTEUR FUNÉRAIRE ET SON ANNEXE



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture
Direction Interministérielle d'Appui
Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 20 janvier 2016

ARRETE PREFECTORAL N° PREF_DIA_BCI_2016_01_11_01

portant subdélégation de signature dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal

***LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST,
PREFET DU RHONE,***

***Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite***

Vu le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et notamment son article 75 définissant le rôle de l'autorité de gestion ;

Vu la décision de la Commission du 19 juillet 2007 approuvant le programme de développement rural hexagonal de la France, pour la période de programmation 2007-2013 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le programme de développement rural hexagonal (PDRH) de la France, et notamment son point 11.2.2 page 341 définissant l'organisation de l'autorité de gestion ;

Vu le document régional de développement rural, validé le 4 décembre 2007 par la direction générale de la forêt et des affaires rurales du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 27 novembre 2013 nommant Monsieur Joël PRILLARD, directeur départemental des territoires du Rhône ;

Vu l'arrêté n° 2016-6 du 1^{er} janvier 2016 du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes donnant délégation de signature aux préfets des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal ;

Considérant ce qui suit,

1. Le ministère, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (MAAF) est l'autorité de gestion du programme de développement rural de l'hexagone désignée en application de l'article 74 (2) du règlement R(CE) 1698/2005.
2. Le préfet de région, en tant que représentant de l'autorité de gestion, propose la programmation de développement rural applicable sur le territoire relevant de sa responsabilité (ou volet régional), en assure la mise en œuvre et le suivi. Il s'appuie, pour les tâches de réception des dossiers, de sélection et d'instruction des demandes sur les services déconcentrés de l'Etat, et peut, si besoin est, par convention, déléguer partie de ses tâches à d'autres organismes.

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) FEADER, subdélégation et habilitation sous Osiris sont données,

Pour les actes suivants :

- attestations de dépôt,
- demandes de pièces complémentaires,
- accusés réception de dossier complet,
- rapports d'instruction,
- sous Osiris créations d'un individu, enregistrements des autorisations d'engagement, suite aux conclusions du Comité Régional de Programmation
- validation sous Osiris des engagements juridiques, au vu des décisions juridiques signées par le préfet ou le directeur,
- rapports de visite sur place
- certificats de service fait.
- validation sous osiris des autorisations de paiement.

Aux agents des services dans le cadre de leurs attributions conformément au tableau ci-dessous:

Connaissance et Aménagement Durable des Territoires : Mylène VOLLE et Sophie HELIN
Économie Agricole et Développement Rural : Pascal FERRAND, Raphaël BARBIER, Danièle FANGET, Jacqueline MILLERET, Michel COLIN, Laure VASSEL, Delphine SEIGLE, Marie France GIRARD.
Eau et Nature : Laurent GARIPUY, Denis FAVIER, Céline VANDAMME, Nora BOUBAKER,

Axe	Dispositif	Intitulé	Chef de service et adjoints	Instructeurs	Service
	PIDIL	Programme d'incitation et de développement des initiatives locales	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Daniel REGIS Jacqueline MILLERET	SEADER
	BST, STT, CEP PP, PPP21H	Indemnités, bourses de stage, conventions financières liées au parcours à l'installation	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Daniel REGIS Jacqueline MILLERET	
	ARP	Aide à la reconversion professionnelle des exploitants	Cyrille ANGRAND	Myriam OVIEDO Daniel REGIS	

		agricoles	Corinne JEAN		
	Agridiff	Aide aux agriculteurs en difficulté	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Myriam OVIEDO Daniel REGIS	
1	112-A	Aides à l'installation	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Jacqueline MILLERET Daniel REGIS	
	112-B	Prêts bonifiés, paiement aux banques	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Jacqueline MILLERET Daniel REGIS	
	121 A	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevages et de mécanisation en zone de montagne	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Delphine SEIGLE Danièle FANGET	
	121 B	Plan Végétal pour l'Environnement	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Michel COLIN Raphaël BARBIER	
	121 C11	Plan de Performance Énergétique des Entreprises agricoles	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND Danièle FANGET	
	121 C12	Aides au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie	Corinne JEAN		
	121 C2	Aides aux investissements collectifs (CUMA)	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Michel COLIN Raphaël BARBIER	
	121-C3	Aide à l'investissement des jeunes agriculteurs	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Jacqueline MILLERET Daniel REGIS	
	121 C4	Aides aux investissements en lien avec la transformation à la ferme	Cyrille ANGRAND	Pascal FERRAND Delphine SEIGLE Danièle FANGET	
	121 C5	Aides à l'investissement en lien avec une démarche de qualité	Corinne JEAN		
1	121-C6	Aide aux cultures spécialisées	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND	
	121 C7	Aides à l'investissement pour la diversification de la production agricole			
	131	Identification ovins caprins	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Danièle FANGET Pascal FERRAND	
	122 A	Amélioration des peuplements existants	Laurent GARIPUY	Céline VANDAMME	SEN

	122 B	Conversion ou transformation d'anciens taillis	Denis FAVIER		
	125 A	Soutien à la desserte forestière			
	125 C1	Plan de Performance Energétique des Entreprises agricoles – Méthanisation	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND	SEADER
	125 C2	Soutien à d'autres infrastructures du secteur agricole	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Raphaël BARBIER	SEADER
	132	Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Jacqueline MILLERET Marie France GIRARD	

Axe	Dispositif	Intitulé	Chef de service et adjoints	Instructeurs	Service
2	214 A	Prime Herbagère Agro-Environnementale 2	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Laure VASSEL	SEADER
	214 B	Mesure Agro-Environnementale (MAE) Rotationnelle 2	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Raphaël BARBIER Jacqueline MILLERET Marie France GIRARD	
	214 C	MAE – Système fourrager polyculture élevage économe en intrants			
	214 D	MAE - Conversion à l'agriculture biologique			
	214 E	MAE – Maintien en agriculture biologique			
	214 F	MAE - Protection des races menacées de disparition			
	214 H	MAE - Préservation de la diversité végétale en améliorant le potentiel entomophile			
	214 I1	MAE - Préservation de la bio diversité en zone Natura 2000			
	214 I2	MAE - Prévention des pollutions diffuses (azotes ou pesticides)			
	214 I3	MAE - Protection de la biodiversité et/ou des pollutions diffuses hors zones prioritaires			
	216	Utilisation durable des terres agricoles – Investissements non productifs	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Michel COLIN Raphaël BARBIER	

Axe	Dispositif	Intitulé	Chef de service et adjoints	Instructeurs	Service
	226 A	Aides aux travaux de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés	Laurent GARIPUY Denis FAVIER	Céline VANDAMME	SEN
	226 C	Défense Forêt Incendie	Laurent GARIPUY Denis FAVIER	Céline VANDAMME	
	227	Investissements. non productifs en forêts en sites Natura 2000	Laurent GARIPUY Denis FAVIER	Céline VANDAMME	
3	311	Diversification non agricole des exploitations agricoles	Jean-Louis MONET Mylène VOLLE	Mylène VOLLE Sophie HELIN	SCADT
	313	Promotion des activités touristiques – programme spécifique viticole			
	323 A	Elaboration et animation des DOCOB sur tous site Natura 2000	Laurent GARIPUY Denis FAVIER	Céline VANDAMME Nora BOUBAKER	SEN
	323 B	Contrat de gestion Natura 2000 dans les milieux non forestiers et non agricoles			
	323 C3	Pastoralisme – aménagement pastorale	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND	SEADER
	323 D1	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme de plantation de haies bocagères	Laurent GARIPUY Denis FAVIER	Céline VANDAMME Nora BOUBAKER	SEN
	323 D2	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme de lutte contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Danièle FANGET Raphaël BARBIER	SEADER
	323 D3	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme spécifique viticole	Cyrille ANGRAND Corinne JEAN	Pascal FERRAND Delphine SEIGLE	
	411 -412 - 413	Approche LEADER	Jean-Louis MONET Mylène VOLLE	Mylène VOLLE Sophie HELIN	SCADT
	421	Projets de coopération inter territoriale ou transnationale			
	431	Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire			

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 pour les actes suivants :

- attestations de dépôt,
- demandes de pièces complémentaires,
- accusés réception de dossier complet,
- rapports d'instruction,
- rapports de visite sur place et
- certificats de service fait.

Subdélégation et habilitation sous Présage sont données aux instructeurs du service connaissance et aménagement durable des territoires : Mylène VOLLE et Cécile CHOULET.

Sur les dispositifs FEDER qui figurent dans leurs attributions conformément au tableau ci-dessous :

Axe	Fiche-action Actions	Intitulés
II	7 7.1 7.2 7.3 7.5	Soutenir le développement d'activité économiques
	8 8.2	Élargir et renouveler l'offre de services
	10 10.3 10.5 10.6 10.7	Réhabiliter les quartiers en difficulté
	11 11.1	Réhabiliter les friches
III	12 12.12	Vers des comportements et des actes éco-responsables : efficacité énergétique-recours aux énergies renouvelables et soutien à la filière bois
	13 13.4 13.6	Prévenir les risques naturels et technologiques
	14 14.4 14.7	Gestion de l'espace et promotion des démarches de développement durable
	16 16.2	Transports propres multimodalité

Article 2 : L'arrêté n° 2015083-0032 du 7 avril 2015 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances et le Directeur départemental des territoires du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
signé

Michel DELPUECH



PREFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la sécurité
et de la protection civile

Bureau de la réglementation
générale

**Arrêté préfectoral n° DSPC/BRG/2016/01/22/141
portant constitution de la liste départementale des membres
appelés à siéger au sein des jurys en charge de la délivrance
des diplômes dans le secteur funéraire**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-25-1 et D2223-55-2 à D2223-55-17 ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU les courriers de la présidente de l'association des maires du Rhône, du président du tribunal administratif de Lyon, du président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, du président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, du président de l'université Claude Bernard Lyon 1, du président de l'université Lyon 2, du directeur départementale de la protection des populations du Rhône, du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et du président de l'union départementale des associations familiales du Rhône ;

SUR proposition du directeur de la sécurité et de la protection civile ;

ARRETE

Article 1er : Les personnes pouvant être appelées à siéger, dans le département du Rhône, au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes de conseiller funéraire, maîtres de cérémonie et dirigeants ou gestionnaires des établissements funéraires sont désignées dans le tableau joint en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Le jury est constitué, par l'organisme de formation, de trois personnes sélectionnées sur la liste jointe en annexe 1. Chaque jury constitué ne peut comporter au maximum qu'un représentant des chambres consulaires. En cas d'indisponibilité de l'ensemble des personnes inscrites sur la liste, les organismes précités peuvent avoir recours aux listes des départements limitrophes. Le jury ainsi constitué a toute latitude pour la détermination des sujets (le cas échéant en liaison avec l'organisme de formation), le déroulement des épreuves et l'évaluation des candidats.

Article 3 : Les jurys ont en charge la délivrance des diplômes au regard des résultats obtenus par les candidats aux épreuves théoriques et à l'évaluation d'un stage pratique.

Article 4 : La participation aux travaux du jury donne lieu au versement, par l'organisme de formation sur ses ressources propres, à une rémunération équivalente à celle perçue par les agents publics qui participent à titre accessoire à des activités de recrutement pour le ministère de l'intérieur.

Article 5 : Une actualisation de la liste sera effectuée tous les trois ans sans préjudice du remplacement des personnes décédées ou ayant déménagé hors du département.

Article 6 : Le directeur de la sécurité et de la protection civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres désignés dans l'annexe 1.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2016
Le Préfet,

Gérard GAVORY

Annexe à l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016
Liste des membres appelés à siéger dans les jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire

Nom	Prénom	Secteur d'activité	Adresse professionnelle	Adresse mail ou téléphone
MOUILLET	Anne	Chambre de commerce et d'industrie	CCI Formation - 36 rue Sergent Michel Berthet - CP 305 - 69337 Lyon cedex 09	mouillet@lyon.cci.fr
CHARBONNIER	Bruno	Chambre de commerce et d'industrie	CCI Formation - 36 rue Sergent Michel Berthet - CP 305 - 69337 Lyon cedex 09	charbonnier@lyon.cci.fr
GOURGAND	Anne-Marie	Chambre de commerce et d'industrie	CCI Formation - 36 rue Sergent Michel Berthet - CP 305 - 69337 Lyon cedex 09	gourgand@lyon.cci.fr
ALLOGNET	Robert	Maire de Sourcieux les Mines	Hôtel de ville – Le Bourg 69210 Sourcieux les Mines	robert.allognet@sourcieuxlesmines.fr
ALBANI	Sywie	Adjointe au maire de Communay	Hôtel de ville – rue Sillon 69360 Communay	communication@communay.fr
HOSTIN	François-Xavier	Adjoint au maire de Lentilly	Hôtel de ville – 15, rue de la Mairie 69210 LENTILLY	Francois-xavier.hostin@mairie-lentilly.fr
FRECHETTE	Lucie	Adjointe au maire de La Mulatière	Hôtel de ville - 69350 La Mulatière	mairie@lamulatiere.fr
VIREMOUNEIX	Yann	Adjoint au maire de Dardilly	Hôtel de ville- 1 place Bayère 69570 Dardilly	y.viremouneix@mairie-dardilly.fr
PRUVOST	Jocelyne	Adjointe au maire de Rillieux	Hôtel de ville- 165, rue Ampère 69140 Rillieux	jocelyne.pruvost@rillieuxlapape.fr
ANTOINE-MILHOMME	Loïc	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation et des entreprises	Direction départementale de la protection des populations - 245 rue Garibaldi - 69003 Lyon	loic.antoine-milhomme@rhone.gouv.fr
SUCHET MOUSSEAU	Claudine	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation et des entreprises	Direction départementale de la protection des populations - 245 rue Garibaldi - 69003 Lyon	claudine.suchet-mousseaux@rhone.gouv.fr
LAFRANCESCHINA	Laetitia	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation et des entreprises	DIRECCTE - tour suisse - 1 boulevard Vivier merle - 69003 Lyon	laetitia.lafranceschina@direccte.gouv.fr
MAUDHUY	Jérôme	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation et des entreprises	DIRECCTE - tour suisse - 1 boulevard Vivier merle - 69003 Lyon	jerome.maudhuy@direccte.gouv.fr
SMANIOOTTO	Barbara	Université Lyon 2	Université Lyon 2 -	smaniocto.barbara@yahoo.fr
GAY	Claudine	Université Lyon 2	Université Lyon 2 -	claudine.gay@univ-lyon2.fr
HOLLARD-ZIRANO	Virginie	Université Lyon 2	Université Lyon 2 -	virginie.hollard-zirano@univ-lyon2.fr
BAUMSTARK	Luc	Université Lyon 2	Université Lyon 2 -	luc.baumstark@univ-lyon2.fr
MALICIER	Daniel	Université Lyon 1	Institut médecine légale, 12, avenue Rockefeller 69008 LYON	daniel.malicier@univ-lyon1.fr

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016
Liste des membres appelés à siéger dans les jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire**

MAUJEAN	Géraldine	Université Lyon 1	Institut médecine légale, 12, avenue Rockefeller 69008 LYON	geraldine.maujean@gmail.com
GUINET	Thiphaine	Université Lyon 1	Institut médecine légale, 12, avenue Rockefeller 69008 LYON	tiphaine.guinet@chu-lyon.fr
MIRAS	Alain	Université Lyon 1	Institut médecine légale, 12, avenue Rockefeller 69008 LYON	miras.expert@hotmail.fr
MILLET	Christian	Tribunal administratif	61 1 rue Mermoz - 01960 Peronas	christian.millet2@aliceadsl.fr
MARTINET	Jean-Paul	Cour administrative d'appel	36, rue Chazière 69004 LYON	jeanpaul.martin71@orange.fr
BEZARD	Alain	Cour administrative d'appel	15 rue de la part dieu - 69003 Lyon	alain.bezard@juradm.fr
CAPY	Françoise	Union départementale des associations familiales	UDAF * 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07	francoise.capy@cegetel.net
GUYON	Marie	Union départementale des associations familiales	UDAF * 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07	guyonmarie@aol.com
DU CREST	Ghislaine	Union départementale des associations familiales	UDAF * 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07	ghducrest@gmail.com
PILLOUX	Jean-Jacques	Chambre des métiers et de l'artisanat	58 avenue Maréchal Foch - 6945 Lyon 06	y.gleyze@cma-lyon.fr
PEYREFITTE	Carole	Chambre des métiers et de l'artisanat	58 avenue Maréchal Foch - 6945 Lyon 06	y.gleyze@cma-lyon.fr
BUTIN	Laure	Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise	177 avenue Berthelot - 69007 Lyon	lbutin@pfial.com
MASSON	Catherine	Centre de gestion de la fonction publique territoriale - direction générale des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise	PFIAL - 177 avenue Berthelot - 69007 Lyon	cmasson@pfial.com
TURPIN	Lubka	Centre de gestion de la fonction publique territoriale - responsable des services cimetières et Etat Civil funéraire de la ville de Villeurbanne	Ville de Villeurbanne - Place Lazare Goujon - 69100 Villeurbanne	lubka.turpin@mairie-villeurbanne.fr
GUYOT	Amélie	Centre de gestion de la fonction publique territoriale - responsable service Etat Civil ville de Bron	Ville de Bron -Service Etat Civil - place de Weingarten - 69500 Bron	affaires-civiles@ville-bron.fr

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016
Liste des membres appelés à siéger dans les jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire**

CAVALLI	Luc	Centre de gestion de la fonction publique territoriale - Service public funéraire - ville de Roanne	Ville de Roanne - Service public funéraire - place de l'Hôtel de Ville - 42300 Roanne	lcavalli@mairie-roanne.fr
---------	-----	---	---	--

Vu pour être annexé à l'arrêté du 15 janvier 2016

Fait à Lyon, le 15 janvier 2016

Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense